

# R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Aude

COMMUNE de QUILLAN

**Nombre de membres :**

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 25

Dont pouvoirs : 4

Votes pour : 25

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation : 28/03/2023

Date d'affichage : 12/04/2023

Certifié exécutoire par réception en  
Sous-Préfecture de Limoux le:

14 AVR. 2023

L'an **deux mil vingt trois, le quatre avril, à 18h30**, le Conseil Municipal de la commune de **QUILLAN**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Pierre CASTEL, Maire**.

Étaient présents : M. Pierre CASTEL, Mme Nadia PARACHINI, M. Jacques MANDRAU, Mme Sophie BOUTTIER, M. Gilles ALARD, Mme Amandine MORENO, M. Claude HUMBERT, M. Jean POLY, M. Claude ESCLOUPIER, Mme Ineke FLOODGATE, Mme Viviane PROVENZANO, Mme Ghyslaine SAIZ, Mme Nicole GIMENEZ, Mme Christine BINDER, M. Thierry CAUSSE, M. Mohammed EL HABCHI, Mme Martine DAFFOS, Mme Nathalie REBELLE, M. Stéphane PEILLE, Mme Janine CASTEL, M. Wilfrid ROQUEFORT.

Étaient absents excusés : M. Kees WIELENGA, M. Charles ROUGER, Mme Véronique FERNANDEZ, M. Denis DEZARNAUD.

Étaient absents non excusés : M. Jacques SIMON, M. Sébastien AMOUROUX.

Procurations : M. Kees WIELENGA en faveur de Mme Ghyslaine SAIZ, M. Charles ROUGER en faveur de M. Jacques MANDRAU, Mme Véronique FERNANDEZ en faveur de Mme Nicole GIMENEZ, M. Denis DEZARNAUD en faveur de Mme Amandine MORENO.

Secrétaire : Mme Nadia PARACHINI.

Délibération n° : **MA-DEL-2023-062**

Domaine : 5.2 - Fonctionnement des assemblées

**OBJET : Procédure de recrutement en application de l'article 93 de la loi 2019-828 du 6 août 2019 et conventionnement avec le centre de gestion.**

Vu le Code de la Fonction publique notamment son article L.313-1 ;

Vu la Loi 2019-828 du 6 août 2019 relative à la transformation de la Fonction Publique notamment son article 93 ;

Vu le Code Général des collectivités Territoriales ;

Vu le décret n°2020-569 du 13 mai 2020, d'application de la loi de transformation de la Fonction Publique, fixant pour une période limitée les modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un corps ou cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure instituées en faveur des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs en situation de handicap.

Considérant qu'à compter du 1er janvier 2020 et jusqu'au 31 décembre 2025, l'article 93 modifié de la loi de transformation de la Fonction Publique 2019-828 crée au bénéfice des fonctionnaires en situation de handicap une voie dérogatoire de promotion « interne » au sein de la collectivité leur permettant ainsi d'accéder à un corps ou un cadre d'emplois de niveau supérieur par la voie du détachement sous réserve que les candidats justifient de la durée de

services publics fixée dans le statut particulier du cadre d'emplois de détachement, exigée pour l'accès à ce cadre d'emplois par la voie du concours interne.

Considérant la nomination sur le poste en question s'effectuera en fonction des dispositions du décret 2020-529 du 13 mai 2020 précité, et la procédure de recrutement sera fixée par arrêté de l'autorité territoriale en conformité avec ce texte,

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant l'opportunité de faire bénéficier de ce dispositif aux agents de la collectivité en situation de handicap, il est proposé à l'assemblée de réserver 1 poste au grade d'ingénieur territorial et aujourd'hui vacant qui sera pourvu par cette voie.

Ce dispositif prévoyant la possibilité pour les collectivités d'être accompagnées par le centre de gestion sur la procédure de recrutement, il est proposé de signer la convention jointe en annexe qui déterminera les modalités de recrutement et les montants des prestations.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal.

A cet effet, M. Le Président propose au conseil municipal :

1. D'ouvrir le poste permanent de Directeur du Service Technique, au grade d'ingénieur territorial à temps complet, selon le dispositif de recrutement prévu par l'article 93 de la loi 2019-828 du 6 août 2019.
2. De l'autoriser à prendre tout acte et à signer tout document permettant la mise en place de la procédure de recrutement.
3. De l'autoriser à signer la convention d'aide au recrutement adaptée avec le Centre de Gestion de l'Aude.
4. D'inscrire les crédits nécessaires en section de fonctionnement au budget primitif 2023 de la commune.
5. De l'autoriser à entreprendre toute démarche et signer tout document visant la réalisation de cette opération.

Il demande d'en délibérer.

Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé de son Président,  
Après en avoir délibéré.

Délibération approuvée à l'UNANIMITE des membres présents et représentés par 25 voix POUR

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance,

Mme Nadia PARACHINI.



Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

M. Pierre CASTEL



**2023-062****Identifiant FAST :** ASCL\_2\_2023-04-14T12-10-42.00 ( MI244478835 )**Identifiant unique de l'acte :** 011-200059418-20230414-2023-062-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )**Objet de l'acte :** Procédure de recrutement en application de l'article 93 de la loi 2019-828 du 6 août 2019 et conventionnement avec le centre de gestion.**Date de décision :** Apr 14, 2023 12:00:00 AM**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 5. Institutions et vie politique  
5.2. Fonctionnement des assemblées**Identifiant unique de l'acte  
antérieur :****Acte :** [MA-DEL-2023-062.PDF](#)**Préparé**Date **14/04/23 à 12:10**Par **JORDAN Edouard****Transmis**Date **14/04/23 à 12:10**Par **JORDAN Edouard****Accusé de réception**Date **14/04/23 à 12:15**